

Canada reconnaît les progrès réalisés depuis l'établissement de l'Agence des services financiers, mais demande que des efforts supplémentaires soient déployés afin que le système d'homologation *a priori* des produits soit remplacé par un système de notification accompagné de normes de présentation claires. La supervision devrait mettre l'accent sur les ratios de solvabilité, la suffisance du capital et des pratiques de comptabilité modernes et efficaces.

Il convient également de noter que le calcul de la réserve de base et de la marge de solvabilité utilisé pour les rentes variables n'est pas conforme aux pratiques reconnues à l'échelle internationale. Il pourrait être utile de s'inspirer de la méthode canadienne à ce chapitre pour arriver à une façon de faire qui recevrait l'approbation de la communauté internationale.

Enfin, on remarque des progrès notables dans la déréglementation de la distribution des produits d'assurance. Il serait bon de poursuivre sur cette lancée en étendant la portée des réformes déjà en place à de nouvelles catégories de produit. À titre d'exemple, la règle *kosei-in*, qui limite le nombre de produits pouvant être vendus à l'interne par les assureurs, devrait être éliminée, et les commissions versées par les compagnies d'assurance-vie aux agences qui vendent des polices d'assurance à la compagnie elle-même (ou à ses filiales) devraient être autorisées.

Services juridiques

Le Canada est particulièrement satisfait de l'adoption d'une loi qui a pour effet d'éliminer les restrictions qui rendaient ardue toute association entre les avocats japonais et les avocats étrangers qualifiés pour exercer le droit japonais. Nous suivrons de près l'élaboration des règles et des règlements associés à la mise en œuvre de cette loi.

Dans le contexte de la phase d'accès aux marchés des négociations en cours sur l'AGCS, le Canada a demandé au Japon d'améliorer ses engagements en matière d'accès aux marchés pour les services juridiques. Plus précisément, le Canada demande au Japon d'éliminer ses exigences de présence commerciale et les restrictions en ce qui a trait à la durée des séjours des conseillers juridiques étrangers fournissant des conseils sur les lois de leur pays d'origine ou sur le droit international.

Investissement

Dans son discours stratégique général à la Diète le 31 janvier 2003, le premier ministre japonais Junichiro Koizumi se disait complètement en faveur de l'investissement étranger direct (IED), qu'il qualifiait de stimulant pour l'économie du pays et d'élément essentiel à une croissance durable. Pour reprendre ses propos « L'investissement étranger direct au Japon se traduira par de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques de gestion novatrices et donnera lieu à des perspectives d'emploi plus vastes. C'est pourquoi nous prendrons des mesures pour dépeindre le Japon comme une destination attrayante auprès des entreprises étrangères, en espérant que nous atteindrons notre objectif, qui est de doubler le montant cumulatif des investissements d'ici cinq ans ».

C'était la première fois qu'un premier ministre du Japon mentionnait l'IED dans un discours stratégique annuel. Suite à cette déclaration, le gouvernement japonais a pris quelques mesures positives visant à attirer l'investissement étranger direct. Ainsi, en avril 2003, le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI) a annoncé un projet dont l'objectif consiste à appuyer les initiatives régionales visant à attirer les entreprises étrangères. Pour ce faire, cinq régions seront sélectionnées, chacune bénéficiant de plans propres pour attirer l'IED, et serviront de modèles pour les autres gouvernements locaux. Par la suite, en mai 2003, la Japan External Trade Relations Organization (JETRO) a mis sur pied un guichet unique intitulé « Invest Japan » devant servir de source d'information et d'assistance aux investisseurs potentiels.

Le Japon est le pays d'Asie et d'Océanie ayant reçu la part la plus importante de l'investissement direct canadien à l'étranger en 2002. Au niveau des préfectures, on a constaté un désir accru d'attirer des capitaux étrangers, spécialement dans les secteurs de la haute technologie, quoique la croissance de l'investissement direct canadien ne se soit jusqu'ici manifestée que dans les grands centres urbains. Pour illustrer l'ampleur de l'investissement canadien au Japon, mentionnons que l'entreprise Manuvie se classe 16^e au chapitre des employeurs étrangers au Japon.

Cela dit, des obstacles structurels de longue date nuisent encore à l'IED au Japon. Au nombre de ces obstacles, citons une structure de coûts élevés dans l'ensemble, l'opacité de la bureaucratie, les réseaux d'acheteurs-